



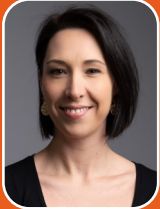
Cfdt:

BNP PARIBAS

2 septembre 2024



Richard PONS
Délégué Syndical National
07 62 32 58 07



Julie LEQUEUX
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 60 68 60 35



Cédric GRENIER
Délégué Syndical National Adjoint
06 67 92 25 69




Stefan DESBOURDES
Représentant Syndical National
06 68 24 35 41



Chantal MARCHAND
Représentante Syndicale Nationale Adjointe
06 99 33 92 51

CONTRAINTES SPECIFIQUES



Vous êtes concerné par les astreintes ? Le travail les jours fériés ? Des interventions le week-end, la nuit, de manière occasionnelle, répétée, planifiée ou non ?

La CFDT a demandé à revoir le cadre de vos conditions de travail.

LE SAVIEZ - VOUS ?

L'accord encadrant les missions d'astreintes ou le travail sur vos jours de repos date de 2017 et n'a jamais été revu depuis. Fin 2023, La CFDT a demandé la renégociation de cet accord.

LES PRINCIPALES DEMANDES CFDT :

REVOIR LES MONTANTS DES PRIMES ET INDEMNISATIONS SUR LES ASTREINTES ET TRAVAIL SUR VOS JOURS DE REPOS.

Depuis 2017 (date de signature de l'accord « Contrainte Spécifiques »), l'inflation a été de + 17 %. Il est important de revoir en conséquence le montant de toutes les indemnités.

En 2023, c'est un fait, vous travaillez plus, mais gagnez moins qu'en 2017 !

PLUS DE TRANSPARENCE ET D'ÉQUITÉ LORS DE LA SORTIE DU SYSTÈME D'ASTREINTE.

L'impact financier doit être détaillé et validé pour chaque salarié sortant du système des astreintes.

VOUS INFORMER CLAIREMENT DE TOUS VOS DROITS SUR CES MISSIONS PARTICULIÈRES.

- Simplification de certains dispositifs.
- Mise en place de mémo salarié et manager.
- Processus plus clair sur la déclaration des missions.

FACILITER LA POSE DES REPOS COMPENSATOIRES

2 mois pour les prendre, c'est trop court !

PERMETTRE UNE RÉVISION DE L'ACCORD SUIVANT L'ÉVOLUTION DE L'INFLATION



WORK
SMART
NOT HARD

COMPARATIF

Aujourd'hui, il y a 31% plus de salariés concernés par les astreintes et par le travail sur jours de repos qu'en 2018.

Il y a plus de 30 % de compensations versées pour les missions sur les jours de repos qu'en 2018.

POURQUOI ?

BNP Paribas travaille moins avec des prestataires externes et vous sollicite davantage.